



Emplettes du dimanche

Oui ou non à la loi sur les horaires d'ouverture des magasins (LHOM)? Telle est la question que l'électeur genevois devra trancher, parmi tant d'autres, le 19 mai. Les points de vue de Sophie Dubuis, présidente de la Fédération du commerce genevois, et de Romain de Sainte Marie, député du PS genevois, divergent. Leurs arguments.

Un combat pour le commerce genevois

L'invitée

Sophie Dubuis
Présidente de la Fédération du commerce genevois



Le commerce genevois se bat à armes inégales depuis des années pour sauver ses quelque 18 000 emplois face aux défis que sont le commerce en ligne, la concurrence transfrontalière et le changement de société. En témoignent le nombre d'arcades qui se vidant lentement mais sûrement face à l'érosion du secteur ainsi que le succès flagrant des commerces aux horaires étendus de la gare et de l'aéroport, reflet d'une évolution profonde dans les habitudes de vie et de consommation.

Malgré cette lutte pour une survie indispensable au maintien de la prospérité et des conditions-cadres de Genève, l'ouverture des commerces trois dimanches sur 52, déjà acceptée par la population à plus de 57% en 2016, provoque un flot de contre-vérités, pour ne pas parler de mensonges, proférées à l'encontre des patrons des commerces.

La première d'entre elles, et sans doute la plus choquante, est la prétendue absence de protection du personnel. Rappelons que le travail le dimanche ne peut s'effectuer que sur une base volontaire et qu'il est payé à double, au-delà de ce qui est requis par la loi. Les dimanches travaillés seront compensés par une journée la semaine précédente ou suivante, et la semaine de travail s'étalera toujours sur cinq jours, avec une durée inchangée de 40, 41 ou 42 heures. Personne ne travaillera davantage.

Des enquêtes internes menées au sein de certaines enseignes et la pratique déjà éprouvée du 31 décembre ont montré que de nombreux employés sont intéressés par un travail occasionnel le dimanche, ce qui serait le cas puisque l'on parle de trois dimanches sur 52, donc d'une fréquence très limitée. Par ailleurs, la protection de la santé, de la sécurité et des conditions salariales des travailleurs, le dimanche comme les autres jours, est garantie par différentes mesures, dont la loi mais également le contrat type de travail en vigueur dans le secteur.

D'aucuns prétendent aussi que ces ouvertures porteraient atteinte aux petits commerces, souvent des entreprises familiales et donc déjà autorisées à ouvrir le dimanche, qui perdraient ainsi leur avantage concurrentiel. Or tous les commerçants, grands comme petits, sont unis pour soutenir cette mesure. Une ville animée profite à tous. Un petit commerçant n'ouvrira jamais seul dans sa rue: il faut un effet de groupe pour créer une dynamique profitable à tous.

Trois dimanches par an, le commerce genevois pourra offrir un nouveau choix à la population, surtout en période de Fêtes: celui de faire ses emplettes à Genève plutôt qu'en France voisine. Si la loi ne passe pas le 19 mai, il s'agira d'un nouveau revers, et de telles attaques finiront par conduire à la disparition d'autres enseignes encore, à l'instar des 6000 magasins qui ont fermé en Suisse au cours des sept dernières années. Il ne s'agit certes pas d'une panacée, mais il n'en demeure pas moins que ces ouvertures représenteraient un vrai bol d'air pour les commerces et leurs emplois, et contribueraient à une image positive de Genève.

Pas d'ouvertures sans convention collective

L'invité

Romain de Sainte Marie
Député socialiste au Grand Conseil genevois



Le 27 novembre 2016, la population a accepté par 57,4% des voix le contre-projet à l'initiative «Touche pas à mes dimanches». Ce texte constitue un compromis équilibré, dont les socialistes ont été le moteur au Grand Conseil, permettant l'ouverture de trois dimanches par année, en plus du 31 décembre, pour autant que des conditions de travail dignes pour tout le personnel de vente soient garanties par une convention collective de travail. Trois ans après son approbation populaire, la droite bafoue ce compromis et passe en force en proposant que les ouvertures dominicales ne soient plus conditionnées à ce type de protection des salarié-e-s.

La question de l'horaire d'ouverture des magasins apparaît aux yeux des milieux patronaux comme une solution «miracle» aux problèmes que traverse le commerce de détail genevois. Car il est vrai que la situation économique des magasins dans le canton n'est pas enthousiasmante. Toutefois, intéressons-nous aux vrais problèmes qui affectent le commerce. Achats en ligne et prix plus attractifs en France voisine représentent les facteurs d'une concurrence effrénée. Le tourisme d'achat n'est pas dû aux horaires des magasins, mais aux différences de prix. À part dans quelques cas bien précis de magasins très proches de la frontière, étendre

les horaires d'ouverture le dimanche n'aura aucun impact. De plus, cela ne devrait pas augmenter le revenu des supermarchés: un franc dépensé la semaine ne pourra pas être dépensé le dimanche.

De la même manière, ouvrir plusieurs dimanches par année n'augmente pas le nombre d'emplois. La création d'emplois induite par l'ouverture du dimanche est un leurre qui se traduira par des horaires fractionnés sur la semaine pour le personnel déjà employé. La meilleure façon de relancer le commerce genevois est de relancer le pouvoir d'achat des Genevois! Dans ce sens, instaurer un salaire minimum serait beaucoup plus efficace que d'ouvrir davantage les magasins.

Ouvrir tous les commerces trois dimanches par année nuit aux petits commerces. Les propriétaires de ceux-ci peuvent déjà ouvrir le dimanche, à condition qu'ils n'occupent pas de personnel. C'est cette possibilité qu'utilisent notamment les commerçants de Carouge pour ouvrir le premier dimanche de chaque mois. Cette disposition est un avantage certain pour les petites entreprises dans la lutte acharnée pour survivre face aux grosses enseignes. En permettant des ouvertures dominicales sans protection des salarié-e-s, le nombre d'enseignes pouvant ouvrir le dimanche va exploser et accélérer la destruction des petits commerces.

Pour toutes ces raisons, il faut confirmer l'opposition des Genevois à l'ouverture des magasins trois dimanches par année sans garantie en matière des conditions de travail en votant non à LHOM le 19 mai!